

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3340/JUST.

Astrida, le 30 Novembre 1950.-

Objet:

Aff. Meruji Ranaji.-



Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la somme de 2526,- frs reliquat de la dette du sieur Meruji Ranaji commerçant à Astrida envers le Gouvernement du Ruanda-Urundi a été versée par mes soins au CCP Z n°77 de Monsieur le Receveur des impôts à Usumbura, sous n° 56 en date du 29/II/50.

Référence : lettre n°I45L/RC./4670 du 20/I2/40 de Monsieur le Greffier du tribunal de Ière Instance à Usumbura.

L'Huissier, J. KIRSCH,

Monsieur le Chef du Service
des Titres Fonciers

à

USUMBURA.